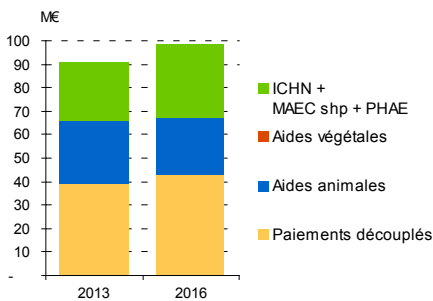


Réforme de la PAC : bilan mi-parcours pour le département de la Corrèze

Entre 2013 et 2016, le montant de l'enveloppe PAC (pilier 1 et ICHN) a augmenté. Les exploitations bénéficiaires sont moins nombreuses mais s'agrandissent et le nombre de GAEC progresse, même si la forme individuelle reste très majoritaire. Les montants moyens à l'hectare augmentent, de même que les montants moyens par exploitation.

Les montants des paiements découplés progressent. La convergence des paiements de base et la transparence GAEC pour les paiements redistributifs sont favorables aux exploitations du département. Dans le même temps, l'augmentation de l'ICHN a surtout bénéficié aux élevages herbivores, très présents sur le département.

Montant global des aides PAC 2013 - 2016



Sources : Agreste - traitement de données ASP

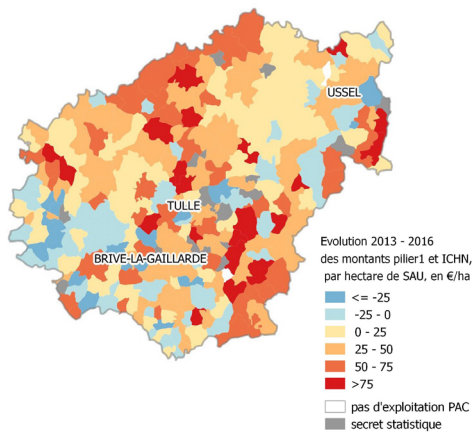
Précision : Les montants 2013 et 2016 portent sur le premier pilier et l'ICHN, en incluant la PHAE en 2013, les MAEC SHP en 2016 (estimations SSP) mais **hors assurances récoltes** et hors aides exceptionnelles en 2013. La Discipline Financière est retirée des montants mais il n'est pas tenu compte de son remboursement. Les paiements 2016 sont ceux dus et versés par l'ASP en février 2018, hors remboursement de la DF 2015.

Évolution des aides PAC 2013 - 2016

	2013	2016	% évolution
Montant PAC Pilier 1 + ICHN (+ MAEC shp) + PHAE (€)	90 786 794	98 501 208	8,5
Nombre d'exploitations bénéficiaires	3 925	3 769	-4,0
Montant moyen par exploitation (€)	23 130	26 135	13,0
SAU (ha)	222 639	227 711	2,3
Montant moyen par hectare (€)	408	433	6,1
Remboursement de la discipline financière 2015 (€)		795 007	

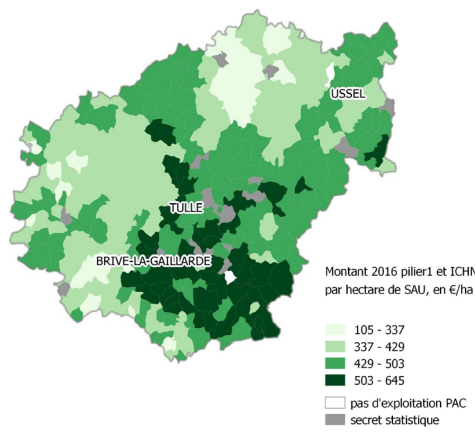
Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des aides PAC à l'hectare, par commune



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant des aides PAC à l'hectare, par commune en 2016



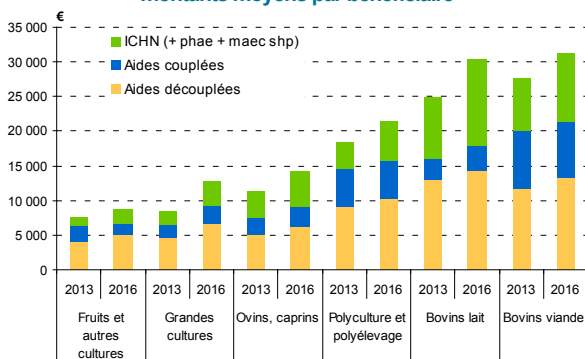
© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Taille et forme juridique des exploitations bénéficiaires de la PAC premier pilier et ICHN (nombre, ha, % exploitations)

	2013	2016
Exploitations	3 925	3 769
Exploitants	4 729	4 568
SAU moyenne (en ha)	57	60
Moins de 50 ha de SAU	55%	53%
Plus de 100 ha de SAU	17%	20%
Exploitations individuelles	76%	73%
GAEC	12%	15%
EARL	9%	7%
SCEA	2%	2%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Aides PAC pour les principales OTEX (orientations technico économiques), montants moyens par bénéficiaire



Impact sur les 3 182 exploitations présentes à la fois en 2013 et en 2016

Évolution médiane des aides PAC par exploitation : +1 120 €
Gain supérieur à 4 115 € pour 25 % des exploitations
Perte supérieure à 355 € pour 25 % des exploitations

17 % des exploitations ont perdu plus de 10 % d'aides par rapport à 2013 et 45 % ont gagné 10 % ou plus.

Les aides ont augmenté pour la majorité des exploitations quelle que soit leur orientation économique (augmentation des paiements découplés et de l'ICHN).

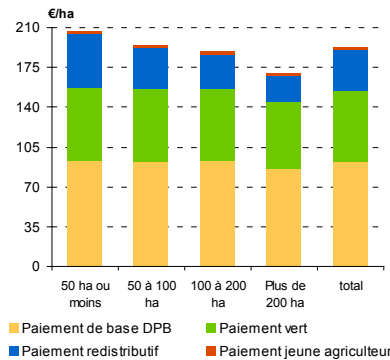
Les exploitations spécialisées en bovin viande représentent 60 % des exploitations bénéficiaires de la PAC en 2013 et 2016. Pour les deux tiers d'entre elles, les aides ont augmenté.

Aides découplées en 2013 et 2016

	Montant (€)	Bénéficiaires	Moyenne par bénéficiaire (€)
Paiement découplé 2016	43 260 565	3 743	11 558
Paiement de base DPB	20 723 334	3 743	5 537
Paiement vert	14 083 097	3 743	3 763
Paiement redistributif	7 930 212	3 743	2 119
Paiement Jeune agriculteur	523 923	254	2 063
Paiement découplé 2013	39 459 862	3 872	10 191
% évolution 2013 à 2016	9,6%	-3,3%	13,4%

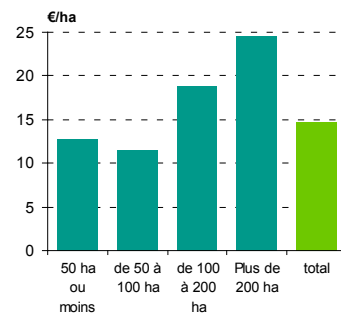
Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant moyen par hectare des aides découplées en 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des montants moyens par hectare des aides découplées entre 2013 et 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

► La convergence des paiements couplés vers la moyenne nationale est favorable aux exploitations du département.

Aides couplées en 2013 et 2016

	Montant total (€)			Bénéficiaires			Moyenne par bénéficiaire (€)		
	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution
Aides animales	26 339 799	23 570 110	-11%	3 077	2 707	-12%	8 560	8 707	2%
dont vaches allaitantes (PMTVA en 2013, ABA en 2016)	24 053 834	21 484 243	-11%	2 789	2 427	-13%	8 625	8 852	3%
veaux sous la mère et bio	1 007 592	745 774	-26%	998	832	-17%	1 010	896	-11%
lait (montagne en 2013, ABL en 2016)	460 324	446 273	-3%	185	171	-7%	2 488	2 610	5%
ovins	771 787	850 663	10%	257	239	-7%	3 003	3 559	19%
Aides végétales (protéines)	12 743	362 399	2 844%	16	260	1 500%	796	1 394	75%
Total aides couplées	26 352 542	23 932 509	-9%	3 080	2 712	-12%	8 556	8 825	3%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Perspectives pour 2019

En 2019, les paiements de base auront convergé vers un montant moyen national. La part des paiements redistributifs (sur les 52 premiers hectares) devrait augmenter et celle des paiements de base diminuer.

Le transfert budgétaire du premier pilier vers le second pilier implique une baisse du montant des aides découplées et impactera toutes les exploitations. L'enveloppe allouée aux aides couplées, perçues par 70 % des bénéficiaires de la PAC du département, va diminuer. Le montant transféré sera redistribué aux exploitations percevant l'ICHN, les aides bio et l'assurance récolte. En Corrèze, 70 % des exploitations perçoivent l'ICHN, les deux tiers au titre de la montagne.

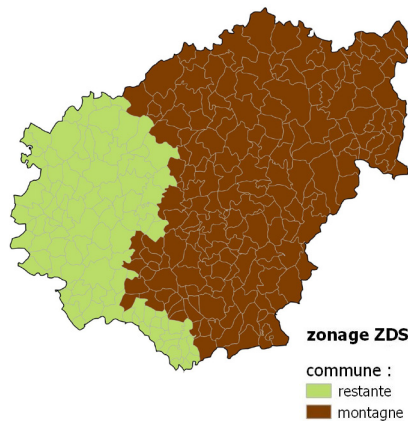
En 2019, l'ensemble du département restera en zone défavorisée.

Montants ICHN+PHAE(+MAEC shp estimée) en 2013 et 2016

	2013	2016	%
Montagne			
Montant total (€)	19 398 175	23 333 110	20,3
Bénéficiaires	1 676	1 658	-1,1
Montant moyen (€)	11 574	14 073	21,6
Piémont			
Montant total (€)	5 403 480	7 975 024	47,6
Bénéficiaires	1 049	993	-5,3
Montant moyen (€)	5 151	8 031	55,9
PHAE seule			
Montant total (€)	172 736		
Bénéficiaires	82		
Montant moyen (€)	2 107		

Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact du nouveau zonage pour l'ICHN en 2019



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Pilier 2 : Aides à l'agriculture biologique et assurance récolte

	Montant total (€)		Bénéficiaires		Montant moyen (€)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Conversion AB	430 615	485 128	67	86	6 427	5 641
Maintien AB	256 715	431 472	81	89	3 169	4 848
Assurance récolte	35 856	41 446	125	97	287	427

Source : ASP - Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

Pilier 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant moyen (€)
2015 : MAEC	543 620	111	4 897
dont Localisées surfaciques	333 872	75	4 452
Systèmes polyculture élevage herbivores	129 681	14	9 263
2013 : MAE	664 409	112	5 932

Autres MAEC en 2015 : Localisées linéaires et ponctuelles, API (protection des abeilles), Protection des Races Menacées de disparition

Source : ASP - pour 2015 : Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

► Pour toutes les aides du second pilier (hors ICHN), seuls les montants 2015 sont disponibles. La MAEC Système herbager et pastoral (SHP) a été estimée pour 2016.

Pour en savoir plus :

« Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine : réorientation des aides en faveur de l'élevage », Analyses & Résultats numéro 45 - Août 2017
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Subventions> :
 Tableaux de données téléchargeables, PAC 2015 et 2016 Nouvelle-Aquitaine

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
 et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
 Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
 Rédactrice en chef : Catherine LAUDAUD
 Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
 Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

